

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 7 (1862)
Heft: 17

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Secrétaire d'état-major, *Schümperli*, Christophe, de Hagenwyl (Thurgovie), à Frauenfeld.
- Ingénieur de division, *de Steiger*, Charles-Frédéric, major à l'état-major du génie, de Berne, à Interlaken.
- Adjudant, *de May*, Edouard, premier sous-lieutenant à l'état-major du génie, de Berne, à Lausanne.
- Command. de l'artillerie, *Schædler*, Léonce, lieutenant-colonel à l'état-major d'artillerie, de Dornach, à Aarau.
- Adjudant, *Veillard*, Alfred, lieutenant à l'état-major d'artillerie, de et à Aigle.
- Commandant du parc, *de Rham*, David, major à l'état-major d'artillerie, de et à Giez (Vaud).
- Commissaire de division, *Schenk*, Jean-Jaques, lieutenant-colonel à l'état-major du commissariat, de et à Uhwiesen (Zurich).
- Adjoints, *Gloor*, Jaques, lieutenant à l'état-major du commissariat, de et à Schöftland (Argovie).
Müller, Théophile-Henri, sous-lieutenant à l'état-major du commissariat, de Frauenfeld, à St-Gall.
- Médecin de division, *Ackermann*, Joseph, major à l'état-major sanitaire, de et à Soleure.
- Vétérinaire de division, *Gyger*, Frédéric-Abram, lieutenant à l'état-major sanitaire, de Champion, à Berne.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Italie. — Il se passe actuellement en Italie des événements déplorables, et qui menacent de rompre l'union que le parti libéral de ce pays avait montrée depuis 1859. Garibaldi a fait appel à ses volontaires à Palerme, dans le but de chasser les Français de Rome, et, parcourant la Sicile au cri de : *Rome ou la mort*, il a réussi, par des marches habiles, à tromper la surveillance des généraux envoyés contre lui, et à s'établir à Catane avec quatre mille volontaires environ, d'où il compte passer dans la Péninsule. Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est ému, à juste titre, de cette levée de boucliers, qui empiète si ouvertement sur ses prérogatives. Le roi a d'abord publié un manifeste dissuadant les jeunes gens de se joindre à Garibaldi ; mais cette mesure n'ayant eu que peu d'effet, le gouvernement de Turin vient de mettre la Sicile en état de siège, et une armée d'une cinquantaine de mille hommes, commandée par le général Cialdini, est envoyée en Sicile et dans les Calabres à la rencontre de Garibaldi, qui paraît néanmoins vouloir persister dans son entreprise. La guerre civile menace ainsi d'éclater en Italie. D'autre part, le corps d'occupation français de Rome a été renforcé de trois régiments, et les troupes autrichiennes en Vénétie ont fait quelques concentrations le long du Pô.

P. S. Garibaldi a débarqué à Melito en Calabre, avec un millier de volontaires, et s'avance sur Reggio. Une rencontre aurait eu lieu aux environs de cette ville, entre les garibaldiens et les troupes royales, dans laquelle il y aurait eu une dizaine d'hommes hors de combat. Les provinces napolitaines ont aussi été mises en état de siège.

Neuchâtel. — Le capitaine d'artillerie *Petitpierre, Benjamin*, passe dans la landwehr. Le capitaine d'infanterie *Irtet, Charles-G.*, est appelé aux fonctions d'aide-major du bataillon n° 23. Le Dr *Perrenoud, Louis*, est nommé médecin-adjoint de bataillon.

Ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1862, les troupes neuchâteloises sont réparties comme suit dans l'armée fédérale :

A. ARTILLERIE :	Batterie	n° 24.	5 ^e	brigade de réserve.
	»	» 52.	VII ^e	division.
B. GUIDES :	Compagnie	» 6.	II ^e	division.
	1/2 compagnie	» 15.	Attachée à l'artillerie de réserve.	
C. CARABINIERS :	Compagnie	» 17.	1 ^{re}	brigade, I ^{re} division.
	»	» 14.	8 ^e	» III ^e »
	»	» 64.	17 ^e	» VI ^e » (réserve).
D. INFANTERIE :	Bataillon	» 6.	3 ^e	» I ^{re} »
	»	» 23.	10 ^e	» IV ^e »
	»	» 115.	10 ^e	» IV ^e » (réserve).

Fribourg. — M. Nicolas-Cyprien *Buillard*, de Corpataux, à la Sonnaz, maréchal des logis-chef de la batterie n° 13, a été promu au grade de 2^e sous-lieutenant dans le train de parc.

Vaud. — Dans sa séance du 19 août 1862, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Lambert, Georges*, à Chamblon, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 6^e arrondissement, — et *Rochat, Charles-François*, au Lieu, 2^e sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5^e arrondissement. — Le 20 dit, M. *Cochard, Emile-Louis*, à Montreux, 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 1^{er} arrondissement. — Le 21 dit, MM. *Fauquez, Gabriel-Frédéric*, à Riez, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 3^e arrondissement, — et *Demiéville, Jules-François-Louis*, à Palézieux, lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 1^{er} arrondissement. — Le 22 dit, M. *Amiguet, Vincent*, à Ollon, 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 2^e arrondissement. — Le 27 dit, M. *Vuagniaux, Charles-Daniel*, à Vucherens, lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 1^{er} arrondissement; — *Pasche, Charles*, à Servion, 1^{er} sous-lieutenant de grenadiers d'élite du même arrondissement; — *Gaulis, Gabriel*, à Lausanne, lieutenant portedrapeau du bataillon d'élite du 3^e arrondissement, — et *Emery, Louis*, à Yverdon, 2^e sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 6^e arrondissement.

Nous recevons trop tard pour l'insérer dans ce numéro une lettre de M. le lieutenant-colonel Favre, en réponse à celle du général Jomini.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés de Lausanne, que nous allons faire tirer sur eux, par la poste, le remboursement de l'abonnement de l'année courante.

Nos abonnés de l'étranger peuvent régler directement, ou par l'intermédiaire de M. Tanera, éditeur-libraire, rue de Savoie, 12, à Paris.